

# Règlement complet de la Ronde de Château Gombert 2024

## 1 – Organisation/présentation

L'Athletic Club Phocéen organise la 23<sup>ème</sup> édition de la **Ronde de Château Gombert** le dimanche 14 avril 2024 :

- Le "Challenge Terre de Running", un trail découverte de **17,2km**, dénivelé +/- 683m ; label régional FFA ouvert à tous les licenciés ou non, à partir de junior H/F (né en 2005 ou avant)
- La "Ronde", une course nature de **12,6 km, dénivelé +/- 315m** ; label régional FFA ouverte à tous les licenciés ou non, à partir de junior H/F (né en 2005 ou avant)
- "L'inoubliable", une course nature de **7,2 km, dénivelé +/- 161m** ; ouverte à tous les licenciés ou non, à partir de cadet H/F (né en 2007 ou avant)
- "L'inoubliable", une marche nordique de **7,2 km, dénivelé +/- 161m** ; ouverte à tous les licenciés ou non, à partir de cadet H/F (né en 2007 ou avant)

Les résultats de la course classée comptent **pour le Challenge Ligue Sud/Crédit Mutuel, le Challenge FSGT.**

Un échauffement en musique sera proposé au Village de course à 8h30.

**Les différents départs seront donnés à partir de 9h00 dans le Domaine Départemental de la Nègre à Château Gombert où se tiendra également l'arrivée.**

Les mineurs devront déposer une autorisation parentale de participation à la course.

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure.

Parkings conseillés à Château Gombert, service de navettes gratuites (départ à partir de 7h00 au niveau de la poste de Château Gombert) pour rejoindre éventuellement le village (départ/arrivée/consignes/échauffement) situé à 2 km.

Le covoiturage des coureurs est fortement recommandé.

## 2 – Inscriptions (dossards attribués aux dossiers complets transmis avec paiement)

- **Par envoi du bulletin d'inscription par mail** à l'adresse [engagement.acpmarseille@gmail.com](mailto:engagement.acpmarseille@gmail.com) jusqu'au 13/04/2024 à 18h
- **Sur Internet** : <https://www.sport-up.fr/www/>
  - Jusqu'au 10/04/2024 à 00h pour bénéficier d'un dossard personnalisé, avec paiement sécurisé
  - Jusqu'au 12/04/2024 à 20h, avec paiement sécurisé
- **Au magasin partenaire Terre de Running** (13 Av. Comtesse Lily Pastré - 13010 Marseille) du 25/03/2024 au 11/04/2024, inscriptions avec retrait des dossards.
- **Le samedi 13 avril 2024 de 10h à 18h00** : au CIQ de Château Gombert (35 av. de Château Gombert - 13013), inscriptions avec retrait des dossards ([paiement par chèque à l'ordre de l'ACP et carte bancaire uniquement](#)).

**Pas d'inscription le jour de la course.**

**Tarif licenciés FFA et FSGT :**  
20 € pour la course de 17,2 km  
15 € pour la course de 12,2 km  
10 € pour la course et la marche de 7,2 km

**Tarif non licenciés FFA et FSGT :**  
22 € pour la course de 17,2 km  
17 € pour la course de 12,2 km  
12 € pour la course et la marche de 7,2 km

## **En cas d'annulation de la course par l'organisateur ou les administrations compétentes, les inscriptions seront remboursées.**

Toute participation à une compétition est soumise à la **présentation obligatoire** par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées),
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :
  - Fédération des clubs de la défense (FCD),
  - Fédération française du sport adapté (FFSA),
  - Fédération française handisport (FFH),
  - Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
  - Fédération sportive des ASPTT,
  - Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
  - Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
  - Union française des oeuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP),
- ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

**Des courses enfants seront organisées pour les catégories ÉVEILS à MINIMES (2010 à 2017), dont l'inscription sera gratuite et possible le samedi 13 avril 2024 de 10h à 18h00 : au CIQ de Château Gombert (35 av. de Château Gombert - 13013) ou sur le village de course ( chemin de Palama Prolongé) le dimanche 14 avril jusqu'à 9h.**

**Par mesure de sécurité, l'organisateur se réserve le droit de limiter le nombre de participants sur chaque épreuve.**

### **3 – Retrait des dossards**

- le samedi 13 avril 2024 de 10h à 18h00 : au CIQ de Château Gombert (35 av. de Château Gombert - 13013)
- le dimanche 14 avril 2023 de 7h30 à 8h30 sur le village de course.

### **4 - Jury Officiel**

La Ronde de Château Gombert, course nature régionale labellisée FFA, est encadrée par un jury officiel FFA. En cas de litige, les concurrents pourront faire appel directement auprès du juge arbitre désigné pour la course (réclamation dans les 30 minutes). Sa décision est sans appel.

Il est rappelé que la réglementation impose le port du dossard sur la poitrine. Tout dossard absent, non apparent ou plié à l'arrivée ou lors des pointages sur circuit ne permettra pas le classement du participant.

Tout comportement anormal (jet de déchets, raccourcis non autorisés...) constaté par les officiels - signaleurs sur le parcours, pourra conduire à un déclassement du coureur.

### **5 – Assurances**

L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile en conformité avec la réglementation des courses hors stade et décline toute responsabilité en cas de vol, d'accident ou de défaillance physique immédiate ou future, consécutif à un mauvais état de santé.

Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence assurance; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Les coureurs participent à la compétition sous leur propre et unique responsabilité.

## 6 – Assistance médicale - Sécurité

Assurée par des secouristes présents sur la course, en liaison avec les signaleurs.

Conformément à la réglementation des manifestations running 2023 de la FFA, les membres du dispositif santé secours sont habilités à mettre hors course tout concurrent jugé inapte à continuer l'épreuve.

## 7 – Parcours - Ravitaillements

Parcours sur pistes incendie et sentiers pierreux.

Plusieurs points de contrôle des dossards seront mis en place sur les parcours.

**Pour la course de 17,2km, une barrière horaire au kilomètre 10,5 est fixée à 1h45 de course ; tout participant du 17,2 km arrivant après cette barrière sera disqualifié et devra remettre son dossard aux signaleurs ; Il aura le choix de rentrer par ses propres moyens ou d'être raccompagné par l'organisation.**

Ravitaillement uniquement en eau sur le parcours ; le port d'un sac à dos d'hydratation de type CamelBak ou d'un gobelet est recommandé pour tous les coureurs et obligatoire pour les coureurs inscrits sur le 17,2 km.

**L'organisation ne fournira pas de verre ou gobelet.**

**Un ravitaillement solide et liquide sera organisé à l'arrivée au Village.**

Les participants s'engagent à respecter l'environnement et à n'abandonner aucun déchet sur le parcours.

## 8 – Vestiaires et consignes

Un **espace consignes** sera à disposition des concurrents au sein du Village. **Pas de vestiaires.**

Les concurrents pourront y déposer leurs affaires et les récupérer dès leur fin de course.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (notamment en cas de vol, de bris, de perte...) subis par les biens personnels des participants et déposés à la consigne.

## 9 – Classement Individuel

Les trois courses comportent un classement général individuel.

Les trois premiers (H et F) au classement scratch seront récompensés.

Les premiers de chaque catégorie hommes et femmes du 7,2 km, 12,2 km et 17,2 km seront récompensés.

Les participants ne pourront être récompensés qu'une fois en individuel.

## 10 – Challenge du nombre

Le challenge du nombre récompensera l'équipe la plus représentée sur l'ensemble des trois courses.

## 11- Classements par équipes

Le classement par équipe récompensera sur chaque course la première équipe:

- entièrement masculines
- entièrement féminines
- mixtes (composées d'au moins 50 % de femmes)

Les équipes doivent être composées d'au moins quatre personnes et les quatre meilleures performances de chaque équipe seront prises en compte et récompensées.

## 12 - Dotations et récompenses

L'ensemble des participants recevra une dotation.

**Le challenge du nombre et les classements par équipe étant géré automatiquement par l'informatique, les coureurs doivent tous s'inscrire préalablement avec la dénomination exacte de l'équipe, club, association ou entreprise afin d'éviter des non-prise en compte de concurrents.**

**Aucune modification informatique ne sera faite à l'issue des inscriptions et des classements.**

Remise de récompenses à partir de 11h00. Récompense à chaque participant, tirage au sort de dossards.

Pas de cumul de récompenses.

## 13– Droit à l'image

Par sa participation à **la Ronde de Château Gombert**, chaque concurrent autorise expressément l'organisateur à utiliser son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de l'épreuve en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour pour une durée de 5 ans. Cette utilisation pourra être réalisée à titre commercial ou afin d'assurer la promotion de l'épreuve.

## 14– Loi Informatique et Libertés

Conformément à la loi informatique et libertés (loi du 6/01/1978), les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification pour toute information concernant notre fichier et peuvent s'opposer à la diffusion de leurs données.

Toute participation à la Ronde de Château Gombert implique que le participant accepte et autorise la publication de ses données personnelles (nom, prénom, date de naissance) sur le site internet de la FFA et de l'ACP Marseille.

Les coordonnées pourront en outre être communiquées aux partenaires de l'épreuve. Si les participants ne le souhaitent pas, ils disposent de la possibilité de s'y opposer en le précisant sur le bulletin d'inscription.

Si les participants souhaitent exercer leur droit d'accès et de rectification, ils peuvent contacter la FFA à l'adresse suivante : [dpo@athle.fr](mailto:dpo@athle.fr)

## 15 – Règles sanitaires et organisation de la course

Les participants devront accepter les règles sanitaires mises en place pour le bon déroulement des courses. En cas de non-respect, l'inscription du concurrent sera annulée sans remboursement.

## 16 – Acceptation du Règlement

**La participation à la Ronde de Château Gombert implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du règlement. Les concurrents (ou représentant légal pour les mineurs) reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement.**

L'organisation se réserve le droit d'apporter toute modification qu'elle jugera nécessaire au bon déroulement de la manifestation.

**Tous renseignements, parcours, classements, photos et règlement sur  
<https://athleticclubphoceanmarseille.fr>**